

Nantes, le 7 juin 2019

EMR

Réaction de Christelle Morançais à la validation par le Conseil d'Etat du projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire

La Région des Pays de la Loire prend acte de la décision du Conseil d'Etat donnant enfin le feu vert au lancement du parc éolien en mer de Saint-Nazaire.

« C'est une excellente nouvelle pour notre région qui porte une ambition affirmée en matière d'énergies marines renouvelables (EMR) et qui se place au 1er rang des régions en termes d'emploi dans la filière.

C'est également un signal déterminant pour toute la filière industrielle des EMR et pour les centaines de PME qui en dépendent. Alors que les premiers projets offshore ont été lancés il y a plus de 10 ans, il y avait urgence pour ces entreprises qui ont fait le choix ambitieux de s'orienter vers cette filière d'avenir.

Cette validation est une première étape essentielle. Il faut désormais passer rapidement à la phase opérationnelle de réalisation et d'industrialisation de ce projet éolien.

Enfin, cette décision doit permettre de donner une nouvelle impulsion à la transition énergétique, particulièrement sur le volet énergies marines. Aux côtés des autres régions du littoral français et des industriels de toute la filière, la Région des Pays de la Loire va saisir l'opportunité de cette décision positive pour réaffirmer au Gouvernement la nécessité de mettre en œuvre une PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) plus ambitieuse pour répondre aux attentes des territoires ».

Christelle Morançais

Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92